



À
l'avant-plan
depuis
50 ans

RÉSEAU SPÉCIAL

Volume 38 no 6 — 7 mai 2018

DOSSIER VALORISATION DE L'EMPLOI MONTEUR TRANSPORT

🔔 **TRÈS IMPORTANT POUR LES MONTEURS TRANSPORT PERMANENTS EN POSTE LORS DE LA SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE N° 13-1500-25 ET POUR QUI LA RÉTENTION PRENAIT FIN LE 1ER MAI 2018**

Consœurs, confrères,

Il est temps, pour ceux qui le souhaitent, d'adresser une demande à votre gestionnaire pour adhérer à la prime rattachée à la lettre d'entente n° 17-1500-22.

ARTICLE 3:

« *L'employé peut à compter du 1er mai 2018, sur une base volontaire, prolonger son adhésion pour une durée de trois (3) ans ou de cinq (5) ans.* »

Sachez que ceux qui font le choix de trois (3) ans, celui-ci est **définitif**; il n'y a pas de possibilité de prolonger par la suite.

ARTICLE 6:

« *L'employé dispose de vingt-huit (28) jours de calendrier suite à la réception du formulaire prévu à cette fin qui lui est acheminé pour manifester, par écrit à la Direction, son intention d'adhérer à la prime ou de prolonger celle-ci.* Il y a cependant une exception: « ...sauf dans la circonstance où il obtient un poste permanent au sein de la famille monteur transport dans un autre quartier général, l'employé pourra dans ce cas adhérer à la prime ».

Le formulaire officiel sera envoyé sous peu à votre gestionnaire pour la prolongation ou non de votre adhésion à cette prime. **INFORMEZ-VOUS!!!**

NOTEZ BIEN: AVANT DE FAIRE VOTRE CHOIX, SUITE À LETTRE D'ENTENTE N° 18-1500-19, PRENEZ CONNAISSANCE DU RÉSEAU SPÉCIAL VOLUME 38, NO. 5 - COMPLEMENT MASSIF DE POSTES D'OPÉRATEURS MOBILES RÉGIONAUX. LES MONTEURS TRANSPORT QUI NE SONT PAS EN RÉTENTION SERONT RECONNUS POUR LES POSTES EN EXPLOITATION AVEC EXIGENCES SUPÉRIEURES DANS LE BLOC D'AFFICHAGE MASSIF LE 9 MAI PROCHAIN ET POURRAIENT, SUITE À LA RÉUSSITE DU TEST DE QUALIFICATION, AVOIR UN MAINTIEN DE SALAIRE LORS DE LA FORMATION.

Si des problèmes surviennent, avisez rapidement votre structure syndicale régionale.

Syndicalement,

Continuons
ENSEMBLE

Richard Perreault, Sylvain Dubreuil,
Président provincial Secrétaire général